

## Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie - Programme d'activités du service des publics - Actions de médiation, actions culturelles - Demandes et encaissements de subventions

**M. l'Adjoint ROIGNOT, Rapporteur :** Au cours de l'année 2006, le Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie poursuit sa politique d'actions et publications en direction du jeune public / public scolaire, à partir des expositions temporaires en section Beaux-Arts.

**1 - Découverte et sensibilisation à l'art de notre temps** autour de l'exposition **Archéologie, le jour d'après** : avec cette présentation qui s'articule à la grande exposition archéologique «De Vesontio à Besançon, la ville s'expose» le Musée s'ouvre à l'art contemporain et offre l'occasion de rencontrer, à travers leurs oeuvres, des artistes qui explorent différentes voies de l'art de notre temps. La photo et la vidéo y ont largement leur place. Le Musée propose dans ce cadre des visites commentées et des ateliers.

**2 - Initiation aux différentes techniques d'un art particulier : Le Dessin** autour de l'exposition **Les Fragonard de Besançon** : à l'occasion de la célébration du bicentenaire de la mort de Fragonard, le Musée organise une exposition exceptionnelle avec la présentation de tous les Fragonard conservés dans notre ville, au Musée et à la Bibliothèque d'Études. Ces trésors rendus accessibles au public dans leur intégralité sont l'occasion d'initier le jeune public aux différentes techniques du dessin : Découverte et mise en oeuvre de la sanguine, du pastel, de l'aquarelle, de la pierre noire, etc. Visites commentées et ateliers seront proposés au public.

**3 - Édition du premier livret racontant l'histoire d'une oeuvre majeure du Musée** autour de l'exposition **consacrée à l'oeuvre de BRONZINO «La Déploration sur le Christ mort»** : cet événement qui célèbre le ré-accrochage, sur les cimaises du Musée, de cette peinture après sa minutieuse, longue et exemplaire restauration, est une occasion de réaliser une publication sur cette oeuvre majeure de l'art occidental (sous forme de livret qui pourrait initier une série de fascicules consacrés chacun à une seule oeuvre). Ce livret racontera une histoire triple : celle de Granvelle et de Cosme de Médicis et celle de Bronzino et de Bandinelli, celle des tribulations du tableau. Un récit à conter et à faire vivre par des illustrations et des photographies.

Le budget prévisionnel de ces opérations est le suivant :

### Dépenses prévisionnelles

<b>Visites et ateliers. Archéo. Le jour d'après et les Fragonard de Besançon</b>	
Conception, contenu et prise en charge des visites et ateliers	9 350 €
Achat d'équipements numériques	2 000 €
Fournitures diverses	1 500 €
<b>Total</b>	<b>12 850 €</b>
<b>Publication sur l'oeuvre de Bronzino</b>	
Conception et contenu	4 000 €
Clichés photos	400 €
Documentation	150 €
Graphisme	3 200 €

Illustrations	600 €
Impression	3 000 €
Communication	250 €
<b>Total</b>	<b>11 600 €</b>
<b>Total général</b>	<b>24 450 €</b>

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

- DRAC Franche-Comté	8 000 €
- Département du Doubs	1 000 €
- CAF Doubs	2 000 €
- Ville de Besançon	<u>13 450 €</u>
<b>Total</b>	<b>24 450 €</b>

Dans cette perspective, le Conseil Municipal est invité à :

- adopter ce projet d'animations,
- autoriser M. le Maire à solliciter les subventions de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, du Département du Doubs et de la Caisse d'Allocations Familiales,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les conventions de partenariat qui s'y rattachent,
- autoriser l'inscription en recettes à réception des notifications attributives des subventions de la DRAC, du Département du Doubs et de la Caisse d'Allocations Familiales, par décision modificative au budget de l'exercice courant sur les imputations 74.322.74718/ 7473/7478.52000 et à les réaffecter en dépenses sur l'imputation 011.322.6068.52000.

«**M. LE MAIRE** : C'est quand même l'occasion de donner une précision, j'espère que vous l'apprécierez, c'est que pour l'exposition «De Vesontio à Besançon, la ville s'expose», pour l'instant nous en sommes à 29 000 visiteurs. Les chiffres qu'on m'a donnés sont faux ? J'ai eu ce chiffre dans un rapport de Municipalité mais je vais vous dire 29, 30 ou 40 c'est déjà beaucoup. Si c'est 40 000 tant mieux ! Je vais dire avec précaution aussi que pour «Le Roi, l'empereur et la pendule» c'est 10 000 visiteurs, c'est un vrai succès et on va prolonger jusqu'au mois de novembre. Cette fréquentation est extraordinaire ; par contre la difficulté c'est de pouvoir effectivement faire descendre ces messieurs dames de la presse nationale... C'est la chaîne parlementaire qui est là ? C'est France 3 ? Mettez-vous d'accord, vous me donnez des mauvais chiffres, vous me dites que c'est la chaîne parlementaire alors que c'est France 3. Je connais des directeurs de Cabinet qui ont «giclé» pour moins que ça (rires) ! Alors c'est France 3 qu'on remercie. En tout cas c'est une vraie réussite et je crois qu'on peut remercier l'Adjoint bien sûr mais aussi surtout les équipes des Musées.

**M. Michel ROIGNOT** : Simplement ce que je voulais ajouter, c'est qu'au-delà des 40 000 visiteurs fin août, tous les créneaux pour l'accueil de scolaires sont remplis pratiquement jusqu'à fin novembre et que la prolongation jusqu'à fin décembre va permettre d'accueillir à nouveau quelques groupes supplémentaires, ce qui là aussi est un vrai succès et montre le partenariat et l'engagement des enseignants pour faire découvrir cette version du patrimoine. Et puis je voudrais rappeler à vous tous et à vous toutes cher(e)s collègues, que le 12 octobre à 18 heures, Agathe LEGROS qui est donc la responsable vous attend pour une visite de cette exposition d'archéologie. Je crois qu'elle serait très

heureuse que nous soyons plus de trois ou quatre pour cette visite et prévoyez quelque temps parce que c'est quelqu'un qui est passionné et lorsqu'elle commence à expliquer, ça ne dure jamais un quart d'heure mais bien une heure et demie à deux heures. Je vous le précise, pas pour vous effrayer mais elle est vraiment passionnante dans sa présentation.

**M. LE MAIRE** : Merci, tout le monde se réjouit, c'est bien».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions qui lui sont soumises.

*Récépissé préfectoral du 21 septembre 2006.*